



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 27 janvier 2022

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Formulaire de présentation d'un candidat, appelé aussi « parrainage »

Le Gouvernement a retenu la date du 27 janvier 2022 pour la publication du décret convoquant les électeurs en vue des scrutins de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022.

Dès ce jour, un formulaire de présentation d'un candidat à l'élection du président de la République a été adressé par la préfecture de la Moselle à chacun des élus du département habilités par la loi à présenter un candidat. Il s'agit de formulaires sécurisés, numérotés, dont le suivi sera assuré par les services de la préfecture.

Chaque élu concerné ne reçoit qu'un seul formulaire, même s'il détient plusieurs mandats ouvrant droit à présentation. L'élu remplit le formulaire en lettres majuscules et le signe personnellement de manière manuscrite.

Les élus habilités à présenter un candidat pourront renvoyer le formulaire complété, dès réception, au Conseil constitutionnel, uniquement par voie postale, au moyen de l'enveloppe prévue à cet effet, après l'avoir affranchie. Une même enveloppe ne peut contenir qu'une seule présentation.

Une fois envoyée au Conseil constitutionnel, une présentation ne peut être retirée par son auteur. Les formulaires de présentation d'un candidat devront parvenir au Conseil constitutionnel au plus tard le vendredi 4 mars 2022 à 18 heures. Il s'agit d'une date limite de réception par le Conseil constitutionnel et non d'une date limite d'envoi de la présentation : les élus doivent donc tenir compte du délai d'acheminement normal du courrier.

Le nom et la qualité des citoyens qui ont valablement présenté un candidat sont rendus publics par le conseil constitutionnel sur son site internet au fur et à mesure de la réception des présentations.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Noëly Ballabio : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle